

## Rénovation Eclairage Public Quartier des Peupliers Tranche 1

### Annexe descriptive du projet

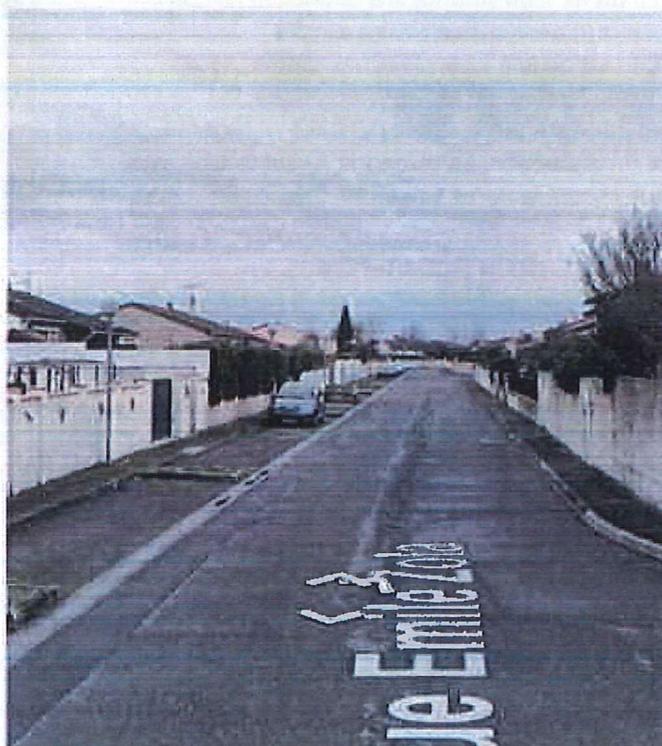
#### ✓ **Problématique du projet**

La commune a demandé au SDEHG d'étudier le remplacement des éclairages du quartier des Peupliers qui possède des éclairages de type boule vétustes et très énergivores par des appareils à LED présentant des puissances faibles.

Dans ce cadre, il convient de prévoir la pose d'appareils d'éclairage public de type LED présentant des puissances faibles avec une extinction de 23h00 à 5h30.

#### ✓ **Périmètre du projet et classement des voies à éclairer**

Les voies à éclairer sont des voies d'accès et internes à un lotissement résidentiel. Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE4 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201



✓ **Critères techniques et présentation du matériel d'éclairage**

- Remplacement de 8 lanternes SHP 70W vétustes sur PBA par des lanternes routières LED 32W
- Remplacement de 39 ensembles mâts + lanternes résidentielles SHP de type boules par des ensembles mâts cylindro conique 5m équipés de lanternes routières LED 26W
- La hauteur des mâts et la puissance des lanternes proposées seront adaptées en fonction de l'étude d'éclairage
- Pour l'ensemble du projet, une extinction 23h-5h30 sera prévue
- L'état du réseau sera vérifié lors de l'étude (Interconnexions des prises de terre, isolement des câbles, section des conducteurs...)
- En cas de non conformités relevées, l'ensemble du projet devra être repris pour mise en conformité électrique.
- L'ensemble des matériels devra répondre aux prescriptions de l'arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.

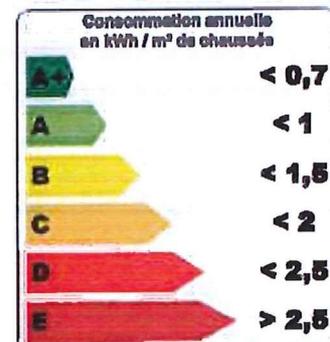
✓ **Critères esthétiques du matériel d'éclairage**

Il est proposé d'installer des lanternes de type routier identiques aux modèles déjà en place sur la commune



✓ **Maîtrise de la consommation d'électricité**

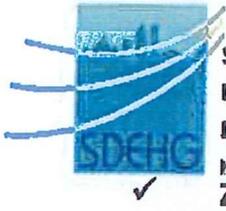
- L'éclairage et l'extinction seront commandés par une horloge astronomique pour maîtriser la durée de fonctionnement de l'installation d'éclairage public. En prenant en compte une extinction de 23h à 5h30, Le coût annuel en électricité après rénovation est estimé à 560€ TTC/an contre 1896€ TTC/an actuellement. En terme énergétique, la consommation d'énergie est de 0,21 kWh/m<sup>2</sup>, ce qui donnera un classement en catégorie A+ suivant le graphique ci-contre :



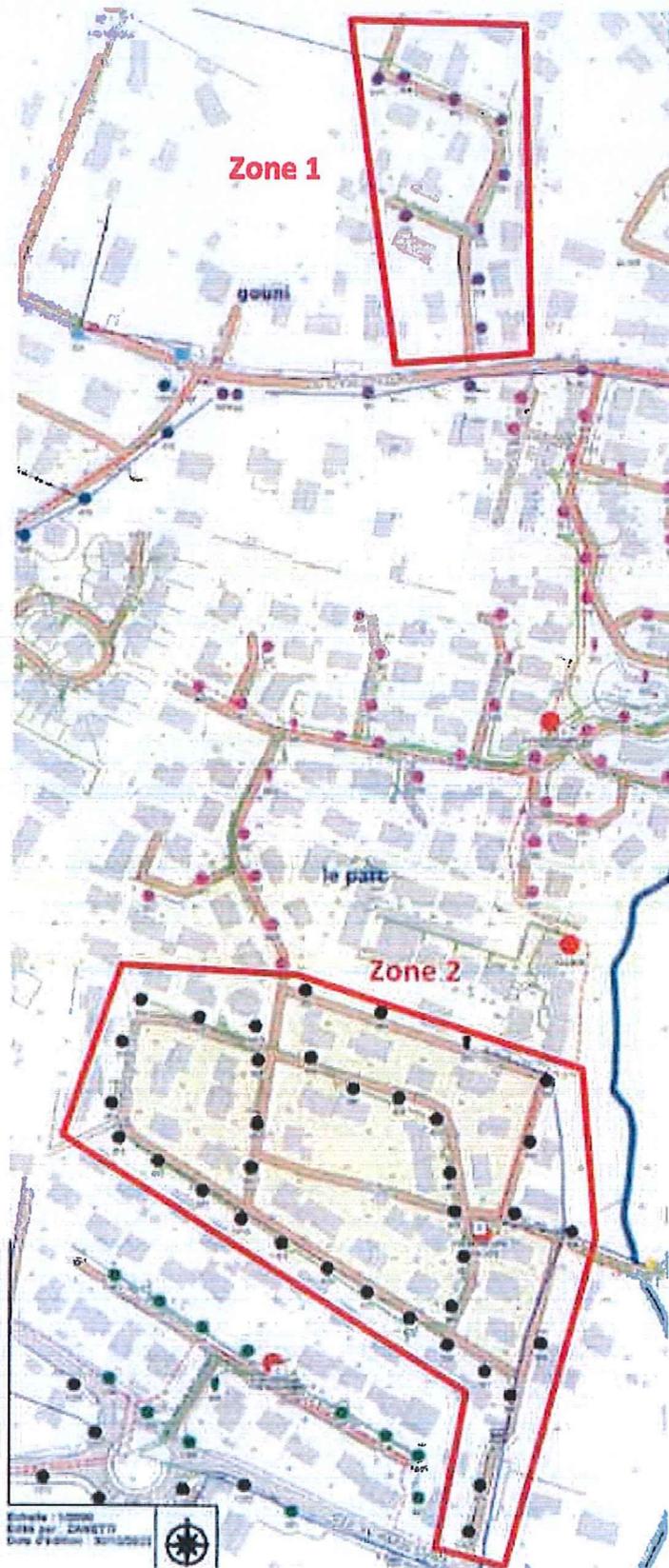
✓ **Prise en charge de la maintenance**

La maintenance de l'installation sera prise en charge par le SDEHG suivant les conditions habituelles pour le nettoyage et le contrôle de bon fonctionnement de la lanterne.

En cas de panne après le délai de garanti de 10 ans, le remplacement du module LED, n'entrant pas dans le cadre de la maintenance, fera l'objet d'un devis avant remplacement.



**SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL  
D'ELECTRICITE DE  
HAUTE GARONNE  
Zones Projet**



Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 031-213105471-20230209-DEL2023\_08-DE

